



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11

**Numéro de la demande :** 2020-3920  
**Demande :** Nouvel organisme nuisible  
**Produit :** Insecticide forestier Mimic 240 LV  
**Numéro d'homologation :** 24502  
**Principe actif (p.a.) :** Tebufenozide (240 g/L)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3191242

### Contexte

L'insecticide forestier Mimic 240 LV est homologué pour la suppression de plusieurs espèces de lépidoptères qui défolient les arbres forestiers. Le produit est homologué pour l'application terrestre et aérienne dans les forêts et les terrains boisés, les applications sur des sites de plus de 500 ha ainsi que toutes les applications aériennes en tant qu'utilisations restreintes. Le profil d'emploi pour tous les parasites figurant sur l'étiquette consiste en une seule application par an à la dose de 290 ml/ha (69,6 g p.a./ha).

### But de la demande

L'objectif de cette demande vise à ajouter l'allégation de suppression de la spongieuse à l'étiquette de l'insecticide forestier Mimic 240 LV. Aucun autre aspect du profil d'emploi n'est modifié.

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques du produit ou au profil d'emploi global du produit, si ce n'est l'ajout d'une allégation d'action antiparasitaire.

### Évaluation de la valeur

Des renseignements sur l'historique d'utilisation et des essais opérationnels aux États-Unis ont soutenu l'utilisation de l'insecticide forestier Mimic 240 LV pour la suppression de la spongieuse. Une seule application a systématiquement permis d'atteindre l'objectif du traitement consistant à limiter la défoliation des arbres hôtes privilégiés à moins de 30 % ainsi qu'à réduire les populations de spongieuses.

Un essai expérimental n'a montré aucune différence significative entre la dose de 290 ml/ha homologuée au Canada et la dose plus élevée de 438 ml/ha généralement utilisée aux États-Unis. L'insecticide forestier Mimic 240 LV offre un nouveau mode d'action pour la suppression de la spongieuse au Canada.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question et elle juge les renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide forestier Mimic 240 LV afin d'y inclure une allégation de suppression de la spongieuse au moyen du profil d'emploi homologué, soit une seule application par année sur les forêts et les terres boisées par de l'équipement aérien ou terrestre à une dose de 290 mL/ha (69,6 g p.a./ha).

## Références

- 3148806 2020, Summary of Value for Mimic 240 LV Forestry Insecticide for Control of Gypsy Moth in Forests and Woodlands, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.4(C), 10.3.1, 10.3.2(B), 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5
- 3148812 2020, US Use History Letter from Pennsylvania Bureau of Forestry, DACO: 10.2.4
- 3148813 2020, US History of Use Questionnaire for Mimic 240 LV Forestry Insecticide, containing tebufenozide, from West Virginia Department of Agriculture, DACO: 10.2.4
- 3148814 2020, US History of Use Questionnaire for Mimic 240 LV Forestry Insecticide, containing tebufenozide, from Pennsylvania Bureau of Forestry, DACO: 10.2.4
- 3148816 2016, Pennsylvania 2016 Gypsy Moth Suppression Program - Summary, DACO: 10.2.3.4(C), 10.2.4
- 3148817 2017, Pennsylvania 2017 Gypsy Moth Suppression Program - Summary, DACO: 10.2.3.4(C), 10.2.4
- 3148818 2018, Pennsylvania 2018 Gypsy Moth Suppression Program - Summary, DACO: 10.2.3.4(C), 10.2.4
- 3148820 2013, Expanding the Dose and Timing Boundaries of Mimic in Gypsy Moth Control, DACO: 10.2.3.4(C)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9